



- AV Antwerpen : Tél.: (03) 221 86 11
- AV Brabant : Tél.: (02) 674 57 11
- AV Brugge : Tél.: (050) 36 86 10
- AV Charleroi : Tél.: (071) 34 49 00
- AV Gent : Tél.: (09) 244 77 11
- AV Hasselt : Tél.: (011) 25 32 86
- AV Kortrijk : Tél.: (056) 26 61 11
- AV Liège : Tél.: (04) 247 47 33
- AV Namur : Tél.: (081) 21 51 00
- AV Luxembourg : Tél.: (00-352) 481 85 81

Code PC Rési.

RUE DES TRINITAIRES, 4

Personnes responsables de l'exécution du travail:

Nom, Prénom: Burnotte S.A.
 N° de TVA: 431 981 041
 ou n° de la carte d'identité: _____
 Distributeur: Electrabel

Compteur: n°: N.P. index: _____
 Type de comptage: jour - bihoraire - nuit - _____
Rég. de Kennel

RAPPORT n°: _____
 Membre n°: _____ Quittance n°: _____
 Installation: Nom: _____
 Adresse: Rue du Sablon, 151-761
6600 BRASSONNE
 Date de visite: 16 03 2000
 Propriétaire ou Mandataire: Tél.: _____
 Nom, Prénom: _____
 Adresse: _____
 Demandeur: _____

Type de visite: 270 271 276 RGIE Nature de l'installation: Nouvelle Extension Modifi. Existante Temporaire

Contrôle sur base des prescriptions du: RGIE: art. 86 87 88 95 RGPT R.T. de la Cie d'électricité

Installation conçue pour la tension de 30400 V, AC, Protection branchement: _____ A Type: _____
 Description du branchement: rentresein Type câble: EAXL/B Section: 4 x 9.5 mm²
 Alimentation tableau principal: 4 x 25 mm² Nbre de tableaux: 1 Nombre de circuits terminaux: 14 DE + 1.7 II
 Type de prise de terre: bonne Résistance de dispersion: 4 Ohms Isolement général: 70,5 M Ohms

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION: les schémas de position et unifilaires font parties intégrantes du rapport

<u>1 disjoncteur différentiel TR; 100 A; 0,3 A.</u>	/	/
/	/	/

INFRACTIONS (voir la signification des numéros au verso): NÉANT

Observations: Tous les points lumineux ne sont pas placés.
Les conduites et l'équipement électrique sont en attente
 Le différentiel général était ^à été - plombé certains conductions électriques sont en attente.
 L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 2005 ainsi que avant la mise en service de modifications ou extensions importantes telle que l'ajout d'un circuit.

Conclusion:
 LA NOUVELLE INSTALLATION ELECTRIQUE - EST - N'EST PAS - CONFORME AUX PRESCRIPTIONS REPRISES CI-DESSUS.
 L'INSTALLATION - ~~EST~~ - PEUT ETRE - NE PEUT PAS ETRE - MISE SOUS TENSION

PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE L'INSTALLATION EXISTANTE (ART. 276 DU RGIE)

INFRACTIONS sur la partie existante (voir la signification des numéros au verso):

ELECTRABEL S.A.
 21 MARS 2000
 NEUFCHATEAU

Les installations doivent faire l'objet d'un nouveau contrôle avant le _____
 Conformément à l'art. 274 de RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Annexes: _____
 VISA DU DISTRIBUTEUR:

Pour le Directeur général
 Nom, N° Agent, Signature
Poulet